



Décision 2024 –12

Contrat d'abonnement pour la mise à jour de l'outil de diagnostic automobile

Le Maire,

Vu les articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2 portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 2 juin 2020,

Vu le règlement portant organisation interne des procédures de passation des contrats de la commande publique de la ville d'Auchel, adopté par délibération n°10 du Conseil Municipal en date du 9 mars 2022,

Considérant qu'il est nécessaire, pour assurer l'entretien du parc automobile de la commune, d'effectuer la mise à jour de l'outil de diagnostic VCI multimarque « Multi-diag 360 »,

Considérant la proposition d'abonnement d'un an, à compter du 1^{er} avril 2024, à la formule intitulée ONE+ MULTIDIAG 360 BUNDLE VL, comprenant la mise à jour automatique une fois par mois, l'accès au service après vente, la formation à l'utilisation de l'appareil de la société ACTIA pour un montant de 875 € HT par an,

Décide de signer le contrat d'abonnement, d'un an, à la formule ONE+ MULTIDIAG 360 BUNDLE VL avec la société ACTIA située 6 avenue Nicolas Conté, Business Park ZAC Le jardin d'entreprises Immeuble le Saphir – 28000 Chartres pour un montant de 875 € HT,

Le Maire de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.